
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 21 août 2018 à 19 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Sébastien Bélisle
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me}	Isabelle D'Amours	Directrice générale et greffière
M ^{me}	Valérie Schoeneich	Trésorière
M.	Richard Michaud	Directeur des travaux publics
M.	Dave Bélanger	Surintendant des travaux publics
M.	David Poirier	Directeur de l'urbanisme et du développement
M.	Luc Goudreau	Directeur de la prévention des incendies et de la sécurité civile
M ^{me}	Cécile Poirier	Coordonnatrice des loisirs et du sport
Mme	Véronique Bernier-Labonté	Conseillère en communications, ressources humaines et projets
M ^{me}	Valérie Fournier	Adjointe à la direction et assistante-greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2018-164

Le maire, Monsieur Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Steve Fontaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018

Résolution no 2018-165

Le procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2018 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2018-166

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'approuver les demandes suivantes :

- Aide à l'excellence pour la participation à la finale des Jeux du Québec de deux nageurs du Club Minabichi, Nicholas Beaulieu et Kayla Beaulieu. (100 \$ chacun)

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Services de proximité-CISSAT

Résolution no 2018-167

ATTENDU QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSAT) a annoncé la fermeture du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Palmarolle;

ATTENDU QUE le président-directeur général du CISSAT a pris l'engagement de maintenir, voire de reconstruire le CHSLD à Palmarolle, lors d'une rencontre avec les maires de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE notre modèle de service de proximité, à l'égard de la prestation des soins de santé, est unique, adapté au territoire et aux besoins de la population de la MRC d'Abitibi-Ouest et qu'il doit être maintenu;

ATTENDU QU'il est inacceptable de laisser les personnes touchées par cette situation dans l'incertitude et notamment les résidents qui ont déjà une santé précaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'interpeller le ministre de la Santé, monsieur Gaétan Barrette, afin :

- qu'il respecte l'engagement pris par le président-directeur général du CISSAT de maintenir, voire de reconstruire le CHSLD à Palmarolle;
- qu'il confirme, sans délai, la décision de mettre en oeuvre cet engagement dès maintenant, notamment parce que les résidents concernés sont déjà de santé précaire;

De signifier au ministre Barrette que tous les moyens nécessaires seront pris pour que notre territoire ne subisse par une perte d'acquis concernant un service essentiel et de proximité.

4.2 Désignation de la SPCA d'Abitibi-Ouest pour l'application du règlement sur les animaux

Résolution no 2018-168

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire s'assurer du respect de son nouveau règlement sur les animaux;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

De désigner la SPCA d'Abitibi-Ouest à titre de représentant autorisé afin de s'assurer de la mise en application et du respect du règlement sur les animaux;

D'autoriser la SPCA d'Abitibi-Ouest à prendre les mesures nécessaires au respect de ce règlement, selon les termes énoncés dans celui-ci.

4.3 Avis de motion et présentation du règlement modifiant le règlement no 03-2018 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre

ATTENDU le projet de règlement modifiant le règlement no 03-2018 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre, présenté lors du présent avis de motion;

AVIS est donné que, lors d'une séance ultérieure, sera adopté le règlement modifiant le règlement no 03-2018 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

4.4 Étude de faisabilité pour la mise en commun des services de cueillette des matières résiduelles

Résolution no 2018-169

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) offre un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement ne cesse d'augmenter et qu'il est impératif de revoir nos façons de faire;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à la cueillette des matières résiduelles sont supérieurs à ceux de son groupe de référence (5000 à 9000 habitants);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

De participer, conjointement avec la MRC d'Abitibi-Ouest (TNO), au dépôt d'une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), dans le cadre du programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en commun du service de cueillette des matières résiduelles;

De désigner la MRC d'Abitibi-Ouest à titre d'organisme responsable du projet.

4.5 Maire suppléant

Résolution no 2018-170

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

De nommer monsieur Louis Côté comme maire suppléant et, par conséquent, comme substitut au maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, pour une durée de 8 mois, soit jusqu'en mai 2019.

5. TRÉSORERIE

5.1 Liste des comptes à payer

Résolution no 2018-171

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2018, au montant de 1 398 638,68 \$.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dérogation mineure : 23, 2e Avenue Ouest

Résolution no 2018-172

ATTENDU QUE le propriétaire du 23, 2e Avenue Ouest souhaite obtenir une dérogation mineure pour l'élargissement d'un stationnement qui serait situé en cour avant en partie face au bâtiment principal, ce qui est interdit par le règlement de zonage;

ATTENDU QU'il faut reconnaître les besoins grandissants en espace de stationnements;

ATTENDU QUE le règlement de zonage sera prochainement modifié et qu'il y sera proposé de permettre les stationnement face aux bâtiments principaux sur une largeur de 1,5 mètre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande de dérogation mineure, en accordant l'élargissement du stationnement sur une largeur de 1,5 mètre;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.2 Demande de dérogation mineure : 53, avenue Cardinal

Résolution no 2018-173

ATTENDU QUE le propriétaire du 53, Cardinal souhaite obtenir une dérogation mineure en raison des marges de recul (espace à ciel ouvert) sud et ouest du garage qui sont inférieures à 0,6 mètre tel que prescrit par le règlement de zonage;

ATTENDU QUE la situation est en place depuis de nombreuses décennies;

ATTENDU QUE la situation n'a jamais fait l'objet de plainte;

ATTENDU QU'aucune résidence n'est localisée du côté sud du garage;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.3 Demande de dérogation mineure : 663, rang 8 et 9 Ouest

Résolution no 2018-174

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été faite pour les raisons suivantes :

- La largeur du terrain où se situe la résidence (lot 3 870 441) est d'une largeur inférieure à 61 mètres, tel qu'exigé dans le règlement de zonage;
- La marge latérale est du garage commercial (lot 3 870 467) est de 1,45 mètre, alors que le règlement de zonage exige une distance minimale de 3 mètres;
- La marge sud du hangar à bois (lot 3 870 467) est de 0,40 mètre, alors que le règlement de zonage exige une distance minimum de 3 mètres;

ATTENDU QUE la situation est en place depuis le milieu des années 80;

ATTENDU QUE des permis ont été émis pour l'agrandissement du garage commercial;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.4 Demande de dérogation mineure : lot 3 871 262 et 3 871 269 (coin 3e Avenue Ouest- 1e Rue Ouest)

Résolution no 2018-175

ATTENDU QUE le propriétaire des lot 3 871 262 et 3 871 269 désire obtenir une dérogation mineure le projet de construction d'une résidence qui ne respecterait pas les marges de recul avant sur la 3e Avenue Ouest et la 1re Rue Ouest, de sorte que la résidence se trouverait à une distance de 3,6 mètres des deux limites avant, alors que le règlement de zonage exige un minimum de 6 mètres;

ATTENDU QUE les deux maisons voisines se situent aussi à une distance très inférieure à 6 mètres;

ATTENDU QUE l'emprise appartenant à la ville est très large sur la 3e Avenue Ouest;

ATTENDU QUE le secteur de la 1re Rue Ouest est ancien et que de nombreuses résidences ne respectent pas la marge de recul avant;

ATTENDU QUE la qualité de la trame urbaine ne sera pas affectée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'accepter cette demande de dérogation mineure;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

7.5 Demande pour une nouvelle enseigne secteur PIIA : 81, 5e Avenue Est

Résolution no 2018-176

ATTENDU l'analyse du comité consultatif d'urbanisme d'un plan pour une nouvelle enseigne de Vision Travail, située au 85, 5e Avenue Est;

ATTENDU QUE le comité est d'avis que le plan illustre un projet d'enseigne totalement conforme aux critères du règlement sur les PIIA;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

QUE la demande soit acceptée.

7.6 Deuxième projet de modification de zonage pour modifier les limites de la zone CA-9

Résolution no 2018-177

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de La Sarre désire amender le règlement de zonage présentement en vigueur, afin d'agrandir la superficie de la zone CA-9;

ATTENDU l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement en date du 3 juillet 2018;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 21 août 2018 et qu'aucune objection n'a été soulevée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Sébastien Bélisle;

D'adopter le deuxième projet de modification de zonage pour modifier les limites de la zone CA-9.

7.7 Vente du lot 5 855 571 sur la rue Aubé

Résolution no 2018-178

ATTENDU QUE M. Yvon Landry souhaite acheter un terrain sur la rue Aubé afin d'y installer sa maison unimodulaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a jugé conforme le projet de M. Landry;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver la vente du lot 5 855 571 à M. Yvon Landry aux conditions suivantes :

- le terrain est acheté tel que vu;
- la maison devra y être érigée dans la 24 mois de la signature de l'acte de vente;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document requis à la vente.

7.8 Rapport des permis de construction/rénovation

Le directeur de l'urbanisme de la Ville de La Sarre présente le rapport sommaire des permis de construction/rénovation émis au cours du mois de juillet 2018. Ceux-ci sont au nombre de 47 pour des travaux d'une valeur de 2 500 575,00 \$. Le montant total des permis émis s'élève à 4 972,96 \$.

9. LOISIRS ET SPORT

9.1 Nomination - Directrice du Service loisirs, sport et vie communautaire

Résolution no 2018-179

ATTENDU QUE Mme Cécile Poirier travaille au sein du Service des loisirs et sport depuis 20 ans;

ATTENDU QU'elle est en charge de ce service et que la Ville est satisfaite de son rendement;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

D'approuver la nomination de Mme Cécile Poirier à titre de directrice du Service loisirs, sport et vie communautaire.

10. CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Engagement à financer le projet d'acquisition de livres

Résolution no 2018-180

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre a signé récemment une convention avec le ministère de la Culture et des Communications concernant une subvention octroyée dans le cadre du projet Pour une bibliothèque de promiscuité;

ATTENDU QUE dans ladite convention, il est stipulé à l'article 2 B, que la Ville doit transmettre à la Ministre, une résolution confirmant son engagement, à titre de CLIENT-PARTENAIRE, à financer la totalité du projet y compris la part correspondant à la subvention de la MINISTRE spécifiée à l'article 3 de cette même convention;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

QUE la Ville de La Sarre s'engage à financer un montant maximal de 32 300 \$ et que le Ministère versera la somme selon les modalités spécifiées à l'article 4 de ladite convention;

D'autoriser la directrice générale, Mme Isabelle D'Amours, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

10.2 Approbation de l'offre de service de LEADEO concernant la consultation publique sur les services offerts à la bibliothèque municipale Richelieu

Résolution no 2018-181

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre désire mener une démarche de consultation publique dans le but de revoir l'aménagement de l'espace et de se s'interroger sur les services offerts et les besoins des citoyens;

ATTENDU QUE cette démarche aura lieu dans le cadre de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications, MRC D'Abitibi-Ouest et la Ville de La Sarre;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'approuver l'offre de LEADEO à titre de consultants pour la réalisation d'entrevues avec des citoyens, la création de "personnas", la co-crédation, la démarche de prototypage et la production d'un rapport de recommandations, pour un montant de 15 490 \$, dont 9 000 \$ seront financés par le ministère de la Culture et des Communications.

10.3 Nomination - Directrice du Service culture, tourisme et patrimoine

Résolution no 2018-182

ATTENDU QUE la directrice générale assume l'intérim de ce poste depuis plus d'un an;

ATTENDU QUE le mandat de ce service est en constante évolution; et que la nécessité d'avoir une direction est constatée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'approuver la nomination de Mme Marie-Luce Doré à titre de directrice du Service culture, tourisme et patrimoine. Elle demeure responsable de la diffusion.

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

11.1 Nomination de trois nouveaux pompiers

Résolution no 2018-183

ATTENDU les départs récents de pompiers volontaires;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Louis Côté, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver l'embauche de Maxime Laliberté, Sophie Dickey et Anthony Roy à titre de pompiers volontaires au sein du Service de prévention des incendies et sécurité civile.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Ginette Germain félicite les employés du Service des travaux publics pour l'entretien

des rangs au cours de l'été.

Quelques citoyens se plaignent de la vitesse sur la 3e Avenue. La directrice générale assure qu'une demande sera faite à la Sûreté du Québec pour une surveillance accrue. Ces citoyens affirment aussi que le panneau d'arrêt situé au coin de la 1re Rue et de la 3e Avenue est peu visible. Les Travaux publics verront à rectifier la situation rapidement.

Yves Dubé
Maire

Isabelle D'Amours
Directrice générale et greffière